

## PROGRAMME ET HORAIRES

Date	Horaire	Information	Lieu
Lundi 10 Février 2014	20h00	Parution du règlement et ouverture des engagements	Site internet
Lundi 31 mars 2014	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 4 avril 2014	20h00	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques	Site Internet
Samedi 5 Avril 2014 Vendredi 11 Avril 2014	8h30 – 12h00	Mise à disposition du road book	Chez Jean – Renaud Marchal – Baccarat Pièces Auto – rue Adrien Michaut à BACCARAT
Samedi 5 Avril 2014	9h00-11h30 13h30 – 17h00	Reconnaissance 1 <sup>er</sup> session	
Vendredi 5 Avril 2014	9h00-11h30 13h30 – 17h00	Reconnaissance 2 <sup>eme</sup> session	
Vendredi 11 Avril 2014	15h00 à 19h30	Vérifications administratives	Salle des fêtes de Baccarat
Vendredi 11 Avril 2014	15h15 à 19h45	Vérifications techniques	Baccarat
Vendredi 11 Avril 2014	Immédiatement après les vérifications techniques	Mise en parc fermé	
Vendredi 11 Avril 2014	19h00	1 <sup>er</sup> réunion du collège	PC Salle des fêtes de Baccarat
Vendredi 11 Avril 2014	20h15	Publication des équipages admis au départ, Publication des heures et ordre de départ	Tableau d'affichage Parc fermé
Samedi 12 Avril 2014	9h30	Départ du Rallye	
Samedi 12 Avril 2014		Publication des résultats partiels	Tableau d'affichage Parc fermé
Samedi 12 Avril 2014	16h21	Arrivée du Rallye	
Samedi 12 Avril 2014	30 min après la dernière voiture	Publication des résultats du rallye.	Tableau d'affichage Parc fermé
Samedi 12 Avril 2014		Vérification finale	Garage Bertin Peugeot Baccarat
Samedi 12 Avril 2014	19h15	Remise des prix	Salle des fêtes de Baccarat

### ARTICLE 1P. ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile « Stanislas » organise les 11 – 12 Avril 2014 le

### 3<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU CRISTAL

Le présent règlement a été approuvé par le Comité régional du sport automobile Lorraine Alsace sous le N°3 en date du 07/01/2014 et a été enregistré à FFSA sous le permis d'organiser n°R 92 du 9/01/2014

**ORGANISATEUR TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF :****Nom** : ASA STANISLAS**Président** : Claude BRANDENBERG**Membres** : GRANGE Patrick, COLOMBO Yves, GERARD Aurélien, CLEMENT Jacques, CLAIRE Simon, CLAIRE Nicolas, DUPAYS Fabrice, BUSSY Michel, LECONTE Noel.**Secrétariat du rallye** : 64 rue de Viller – BP 40 017 – 54302 LUNEVILLE CEDEX – 03.83.74.20.03**1.1 P - OFFICIELS :**

Président du collège des commissaires sportifs	COTTET Patrice	8012	03.05
Membres	CONTAMIN Claude	xxxx	03.
	Fabrice VAN WONTERGUEM	1183	03.14
Secrétaire du collège	xxxxx	xxxx	03.14
Directeur de course	COUSIN Bernard	6379	03.18
Directeur de course adjoint	BLANQUIN Daniel	1941	03.08
Directeur de course adjoint délégué au ES	CAIZERGUE Gérard	1275	03.04
	HAZARD J-H	1505	03.04
Véhicule AUTORITE	BRANDEMBERG Claude	19522	03.12
Véhicule TRICOLORE	CLEMENT Jacques	1180	03.12
	GERARDIN Didier	19652	03.08
Commissaire Technique Responsable	PERROT Christian	12848	03.08
Commissaires Techniques	GUIDE Dany	140992	03.08
	DERCHE Denis	33547	03.14
	PANTAGUINI Denis	123150	03.08
	PROTOIS Gérard	1906	03.21
Directeur de course en ES	- CLAUDE G	3013	03.08
	- MADER Franck	187564	03.19
Adjoint au directeur ES	- HUMBERT J.C	21139	03.02
	- DELLATORRE André	15060	03.08
Relation concurrent	WAMBACH Jean	3030	xxxxxx
Classement	PEUREUX Gérard	11719	03.05

	STOECKLE Thiery	3500	03.03
Responsable des commissaires	ANTOINE Willy BRANDENBERG N	57410 153203	03.05 03.12
Véhicule DAMIER	COLOMBO Yves CALLEDERARA Jean -Marc	19530	03.12
Responsables de parc	WANTZ Ernest WANTZ Yvette	1599 1598	03.12 03.12
Médecins	DIDELOT Jean – Paul WIEDENKELLER Michel	6378 146262	03.04 03.08
Chronométrateurs	PEUREUX Odile PARMENTIER Denis VIEUXMAIRE Michel GERMAIN Christian FAIVRE Sylvie	11716 46846 30029 12893 11039	03.02 03.05 03.05 03.12 03.05
Responsable implantation ES	MANDRAS Denis CLAIRE Simon	142060	03.12

## 1.2 P – ELIGIBILITE

Le 3<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU CRISTAL compte pour :

- La coupe de France des rallyes 2014 coefficient 2.
- Le challenge des 5 rallyes du Comité Départemental du Sport Automobile de Meurthe et Moselle (
- Le championnat « rallyes et rondes » du comité régional du sport automobile Lorraine-Alsace

## 1.3 P – VERIFICATION

Les concurrents engagés consulteront à partir du samedi 4 Avril 2014, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : <http://rbracingphotos.wix.com/rallye-du-cristal>. Les informations concernant les différentes obligations des concurrents seront également disponibles sur le site Web. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

- a) Vérifications administratives : elles sont obligatoires et auront lieu à la salle des fêtes de Baccarat suivant l'heure de convocation le Vendredi 11 Avril 2014 de 15h00 à 19h30.
- b) Vérifications techniques : elles auront lieu suivant l'heure qui sera donné lors des vérifications administratives, Vendredi 11 Avril 2014 de 15h15 à 19h45. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité etc....).
- c) Vérifications finales : elles auront lieu au Garage Bertin Peugeot Baccarat. Le taux horaire de la main d'œuvre est de 60€ TTC.

## ARTICLE 2.P – ASSURANCES

Conforme au règlement FFSA.

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance, même porteur de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront en aucun cas, considérés comme participants officiellement au « 3° Rallye Régional Du Cristal ». Ils ne sont pas couverts par l'assurance R.C de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

## ARTICLE 3.P – CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1.P – DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

#### 3.1.5P – Modalité :

Tout concurrent qui désire participer au « 3° RALLYE REGIONAL DU CRISTAL » doit adresser au secrétariat du rallye 64 rue de Viller 54302 LUNEVILLE CEDEX BP. 40 017, la demande d'engagement (ci-jointe) dûment complétée lisiblement, avant le

**Lundi 31 mars 2014 à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

#### 3.1.10P :

**Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures.**

#### 3.1.11.P : Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité des organisateurs : 335€
  - 1 membre Asa Stanislas : 330 €
  - 2 membres Asa Stanislas : 325€
  - Sans la publicité facultative des organisateurs : 650€
- } **325€ VOIR L'ADDITIF N°1**

#### 3.1.12P – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement PAR ECRIT au siège de l'Asa Stanislas ou par mail à [asa.stanislas@orange.fr](mailto:asa.stanislas@orange.fr) pour le vendredi 11 Avril 2014 15h00 dernier délai.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les non présentés aux vérifications. Pour les excusés, l'organisateur remboursera, avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de 30 % pour les demandes de forfait reçues 8 jours avant le rallye et 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. Merci de votre compréhension.

### 3.2P – EQUIPAGE

#### 3.2.9P :

Le port du casque est interdit en dehors des E.S Cependant une tolérance de 500m avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point stop est accordée. Les limites, seront indiquées sur le road book.

## **ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs prévus.

#### **IMPERATIF :**

**Une bâche étanche (3x5 mètres), résistante aux hydrocarbures sera disposée sous chaque voiture.**

**Une seule voiture d'assistance autorisée par équipage au parc d'assistance. Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance, le lieu de stockage OBLIGATOIRE figurera dans le Road-Book.**

#### **4.3.2.3P limitation de changement de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

## **ARTICLE 5P – PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P DESCRIPTION

Le 3<sup>e</sup> Rallye Régional Du Cristal représente un parcours de 138.20 Kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections, il comporte 6 Epreuves Spéciales (2 ES différentes) totalisant 39.900 kms chronométrés. Les épreuves spéciales sont ES 1-3-5 : « Le Fer à Cheval 7.2 kms » et ES 2-4-6 « Le Grand Ménil 6.1 kms ».

### 6.2P RECONNAISSANCES :

Aucun Road – Book ne sera expédié.

#### 6.2.1P : Nombre de passage en reconnaissance :

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ

Les concurrents devront inscrire, eux même, au stylo à bille, sur le carnet de pointage qu'ils recevront, les renseignements demandés (heures de départ, d'arrivée).

#### 6.2.5P : Durée

Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévus ci – dessous.

Epreuve spéciale	Kms	Samedi 5 Avril 2014	Vendredi 11 Avril 2014
ES 1 – 3 – 5 dites « Le Fer à Cheval »	7.2 kms	9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00	9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
ES 2 – 4 – 6 dites « Le Grand Ménil »	6.1 Kms	9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00	9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

### 6.2.7P PENALITES

#### 6.4.6 P Rétroviseur extérieur

Les rétroviseurs extérieur de la voiture de compétition devront être utilisable à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entrainera la convocation au collège des commissaires sportifs. Des pénalités pourront être appliquées.

## ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 8P RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P PRIX ET COUPES

	1 <sup>ER</sup>	2EME	3EME	4EME
SCRATCH	325 € 1 coupe	150 € 1 coupe	75 € 1 coupe	
Classe de 1 à 2 partants	200€ + 1 coupe			
Classe de 3 à 5 partants	300 € + 1 coupe	1 coupe		
Classe de 6 à 12 partants	300 € + 1 coupe	150 € + 1 coupe	1 coupe	1 coupe
Classe + 12 partants	300 € + 1 coupe	150 € + 1 coupe	80 € + 1 coupe	50 € + 1 coupe
Féminin	100 € + 1 coupe			

2 commissaires seront récompensés sur tirage au sort.

La remise des prix se déroulera le Samedi 12 Avril 2014 à 19h15 salle des fêtes de Baccarat.

Les chèques de prix seront envoyés à partir du 5 Mai 2014.